

DeClerq examine également les causes de la prolifération des armes légères du côté de la demande. Les conflits nationaux causés par le contexte politique, économique et social exacerbent souvent des tensions ethniques religieuses, linguistiques et idéologiques. Les conflits qui en résultent créent une demande d'armes légères à la fois du côté des services de sécurité et du côté des citoyens. DeClerq prétend que [TRADUCTION] « même s'il existe dans le domaine de la prolifération des armes légères des questions qui n'ont pas encore été discutées, la plupart s'inscrivent dans le cadre général de l'offre et de la demande. » La sensibilisation du public et la stigmatisation de la violence sont des domaines où les groupes de pression, les médias, les gouvernements et les organisations régionales et internationales peuvent jouer un rôle. Bien qu'il soit plus facile d'en arriver à faire participer ces groupes que d'instituer les mécanismes de contrôle liés à l'offre ou à la demande, l'efficacité de la méthode ne reste pas moins douteuse.

L'article trace également les grandes lignes du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes de petit calibre [n° de série I-9] et reprend certaines des observations sur le microdésarmement faites dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. DeClerq conclut que le microdésarmement doit être vu « d'un point de vue global et de manière systématique. ». Il présente plusieurs suggestions à cette fin :

- 1) veiller à ce que les négociations de paix placent le microdésarmement sur la carte;
- 2) élaborer, au profit des négociateurs, un ensemble de principes directeurs mettant en relief les avantages du microdésarmement (pour la sécurité publique);
- 3) adopter un système de récompenses et de pénalités en fonction du niveau de conformité (p. ex., refuser toute intervention d'aide en cas de découverte de cachettes d'armes);
- 4) instituer une équipe de coordination centralisée à l'administration centrale de la mission afin d'élaborer et d'appliquer des procédures standard de fonctionnement, d'organiser des centres de collecte, de vérification, de garde et de destruction d'armes.

Il conclut que bien qu'il soit peu probable que la prolifération des armes légères diminue rapidement, des mesures graduelle peuvent être prises pour réduire les effets déstabilisateurs des surplus.

**706.** Donowaki, Mitsuro. "Addressing Light Weapons and Small Arms Proliferation." Dans Malcolm Chalmers, Mitsuro Donawaki, and Owen Greene, éd. *Developing Arms Transparency: The Future of the United Nations Register*. Bradford Arms Register Studies No. 7. Bradford, England: University of Bradford, 1997, p. 203-211.

La plupart des armes utilisées dans des conflits nationaux depuis la fin de la Guerre froide sont soit des armes de petit calibre ou des armes légères qui ne figurent pas au Registre des armes classiques des Nations Unies. Donawaki présente la réaction des Nations Unies à la prolifération de ces armes. Par exemple, en 1995, le Secrétaire général a publié *Supplément à l'Agenda pour la paix (A/50/60)*, suivi, en 1997, par le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre [de série I-9]. Donawaki agissait à titre de président du Groupe d'experts sur les armes de petit calibre et il présente les enseignements qu'il a tirés de ses activités au sein du Groupe :